



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention de partenariat APOME – Marché de Noël 2019

DEL-2019-135

Numéro de la délibération : 2019/135

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 09/12/2019

Date de convocation du conseil : 03/12/2019

Date d'affichage de la convocation : 03/12/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Françoise RAMEL Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par Mme Laurence KERSUZAN, Mme Stéphanie GUEGAN par Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR à Mme Claudine RAULT, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO par Mme Laurence LORANS, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT, Mme Véronique RISSEL par M. Michel GUILLEMOT

Était absente : Mme Émilie CRAMET

Convention de partenariat APOME – Marché de Noël 2019

Rapport de Jacques PERAN

En vue de l'organisation annuelle du Marché de Noël en centre-ville de Pontivy, les élus ont souhaité s'appuyer sur l'expérience et les capacités logistiques de l'APOME en matière événementielle.

L'APOME s'engage par la présente convention à mettre à disposition une vingtaine de chalets ainsi qu'un grand chapiteau en centre-ville. Cette association assure de plus la prospection et la gestion des exposants, la tenue d'une « buvette - restauration - châtaignes grillées », la fourniture d'éléments de décoration et la mise à disposition de bénévoles chargés de veiller au bon déroulement du marché de Noël.

Afin d'assurer l'équilibre financier de la prestation fournie par l'APOME, la ville de Pontivy s'est engagée à verser à l'APOME 5 000 € par édition du Marché de Noël, en sachant que cette nouvelle convention est consentie pour une année. Afin de procéder au versement de la subvention, l'APOME devra fournir aux services de la Ville de Pontivy un bilan financier complet du marché de Noël 2019.

Nous vous proposons :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat ci jointe avec l'APOME.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 10 décembre 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

